

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 122 b) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

**Financement de la Force intérimaire des Nations Unies
au Liban****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, pour laquelle l'Assemblée générale avait ouvert, par sa résolution 51/233 du 13 juin 1997, des crédits d'un montant brut de 124 969 700 dollars (montant net : 120 860 700 dollars) en vue du fonctionnement de la Force.

Les dépenses de la période se sont élevées à 125 027 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 121 704 700 dollars), d'où la nécessité de crédits additionnels d'un montant brut de 57 600 dollars (montant net : 844 000 dollars).

Le dépassement s'explique en grande partie par le relèvement de 61,8 % appliqué aux traitements du personnel local à compter du 1er mars 1997 et par le retard intervenu dans la liquidation d'engagements devenus sans objet qui n'ont pas pu être recensés et annulés avant la clôture des comptes.

En outre, on trouvera dans le présent rapport des renseignements actualisés sur les dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996, dont le montant total, soit 1 284 633 dollars, est à comparer à celui des dépenses dont l'Assemblée générale a autorisé l'engagement au paragraphe 7 de sa résolution 51/233 du 13 juin 1997, soit 1 773 618 dollars.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la FINUL sont indiquées au paragraphe 13 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Généralités	5–8	3
III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	9–10	4
IV. Dépenses liées aux dégâts causés par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 ..	11–12	6
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	13	6
 Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif		7
II. Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		9
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		12
IV. Montants répartis et dépenses de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998		13

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a créé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), pour une période initiale de six mois, par sa résolution 425 (1978) du 19 mars 1978. Depuis, il a prorogé le mandat de la Force par diverses résolutions, dont la plus récente est sa résolution 1188 (1998) du 30 juillet 1998, par laquelle il a prorogé ledit mandat jusqu'au 31 janvier 1999.

2. Le budget proposé pour assurer le fonctionnement de la Force pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, présenté dans un rapport du Secrétaire général en date du 21 février 1997 (A/51/535/Add.2), s'élevait en chiffres bruts à 122 166 000 dollars (montant net : 118 031 000 dollars). Il prévoyait un effectif de 4 513 militaires (3 518 fantassins et 995 logisticiens) appuyé par 487 civils (dont 143 recrutés sur le plan international et 344 agents locaux). En ce qui concerne l'effectif civil, il était demandé de convertir 151 postes financés au titre du personnel temporaire en postes d'agent local.

3. Au paragraphe 52 de son rapport du 2 avril 1997 (A/51/684/Add.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le nombre de postes financés au titre du personnel temporaire qui seraient convertis en postes d'agent local soit ramené de 151 à 140 et que le montant brut des crédits ouverts soit égal à 122 035 000 dollars (montant net : 117 926 000 dollars).

4. Par sa résolution 51/233 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 124 969 700 dollars (montant net : 120 860 700 dollars) afin de financer le fonctionnement de la FINUL pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, y compris une somme de 4 708 300 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les quotes-parts correspondantes ont été mises en recouvrement auprès des États Membres.

II. Généralités

5. L'information concernant le fonctionnement de la FINUL pendant la période considérée figure dans les rapports du Secrétaire général en date du 17 juillet 1997 (S/1997/550/Corr.1), du 20 janvier 1998 (S/1998/53) et du 16 juillet 1998 (S/1998/652).

6. On se rappellera que le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 3 du rapport dans lequel il a présenté les prévisions de dépenses pour la période considérée (A/51/535/Add.2), que la FINUL avait été créée en 1978 aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la zone d'opérations (résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité). Jusqu'alors, la FINUL n'avait pu mettre en oeuvre aucun élément de son mandat. Dans l'intervalle, sa tâche restait celle qui est énoncée dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1978 (S/12611), à savoir assurer le caractère pacifique de la zone d'opérations ou, de façon plus précise, du secteur de cette zone qui n'était pas occupé par Israël. Ce faisant, la FINUL assurait également dans une certaine mesure la protection de la population civile.

7. On se rappellera également que, dans sa résolution 51/233, l'Assemblée générale a notamment autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de la Force pour un montant de 1 773 618 dollars, s'agissant des dépenses occasionnées par l'incident survenu au quartier général, à Cana, le 18 avril 1996, et elle a décidé de porter à la charge du Gouvernement israélien le financement de ces dépenses. De ce fait, le budget du Secrétaire

général pour la période considérée se trouvait réduit d'autant. Le Secrétariat a réparti cette coupe de 1 773 618 dollars entre les rubriques suivantes : Personnel militaire (10 177 dollars), Personnel civil (13 320 dollars), Locaux/hébergement (963 243 dollars), Transports (114 367 dollars), Opérations aériennes (120 564 dollars), Transmissions (247 032 dollars), Matériel divers (84 272 dollars), Fournitures et services (220 043 dollars) et Fret aérien et de surface (600 dollars). C'est à cela que tiennent les dépassements, par rapport aux montants corrigés, qui figurent aux rubriques Locaux/hébergement, Transmissions, Matériel divers et Fournitures et services.

8. Afin de ne pas dépasser le montant corrigé du budget de la FINUL tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, il a fallu réaménager la répartition des crédits et remanier le programme de travail. D'autres économies ont été réalisées grâce à l'utilisation de matériel provenant d'autres missions (véhicules, locaux préfabriqués, matériel de cuisine, groupes électrogènes, matériel informatique et matériel et mobilier de bureau fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et le Groupe d'appui de la Police civile des Nations Unies), ainsi qu'à une contribution volontaire du Gouvernement allemand sous forme de fournitures médicales d'une valeur de 76 810 dollars. Ces mesures ont contribué à contrebalancer d'autres dépenses supplémentaires engagées aux rubriques Locaux/hébergement, Transmissions, Matériel divers et Fournitures et services, ainsi que l'achat de matériel de cantine dont le besoin se faisait ressentir de manière urgente, l'achat de matériel de sécurité, l'amélioration des hélistations et le surcoût des traitements du personnel local, qui avait été majoré de 61,8 % à compter du 1er mars 1997. C'est aussi pour cette raison que le budget de la Force n'a pas permis de verser la quote-part des dépenses de fonctionnement de la Base de soutien logistique de Brindisi qui aurait dû être payée en vertu de la résolution 51/1 A de l'Assemblée en date du 15 octobre 1997.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

9. Comme le montre le tableau 1 ci-après, par rapport au montant brut de 124 969 700 dollars (montant net : 120 860 700 dollars) des crédits ouverts pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, les dépenses se sont élevées à 125 027 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 121 781 500 dollars), dont 55 697 200 dollars d'engagements non réglés, d'où un dépassement d'un montant brut de 57 600 dollars (montant net : 844 000 dollars) pour lequel il n'est pas demandé de crédit additionnel car il devrait être résorbé lors de la liquidation des engagements de la période devenus sans objet. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la présentation des comptes de la période par rubrique budgétaire, les renseignements complémentaires sur les principaux écarts étant donnés à l'annexe II. L'annexe IV est une représentation graphique des montants répartis et des dépenses par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses engagées</i>	<i>Écarts</i>
Personnel militaire	78 381,8	76 445,2	1 936,6
Personnel civil	19 606,0	21 597,9	(1 991,9)
Dépenses opérationnelles	18 184,6	18 973,3	(788,7)
Autres programmes	–	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 708,3	4 708,3	–
Contributions du personnel	4 089,0	3 302,6	786,4
Total	124 969,7	125 027,3	(57,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	(4 089,0)	(3 302,6)	(786,4)
Autres recettes	(20,0)	(20,0)	–
Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–
Total net	120 860,7	121 704,7	(844,0)
Contributions volontaires en nature non budgétisées	76,8	76,8	–
Total des ressources	120 937,5	121 781,5	(844,0)

10. L'information relative au déploiement des contingents et du personnel civil pendant la période considérée est récapitulée dans le tableau 2.

Tableau 2
Personnel civil et militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	4 513	4 367	3,2
Police civile	–	–	–
Personnel international	143	129	10,0
Personnel local	333	348	(4,0)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–

IV. Dépenses liées aux dégâts causés par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996

11. Au paragraphe 7 de sa résolution 51/233, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la Force des dépenses d'un montant de 1 773 618 dollars pour faire face aux dépenses directement imputables à l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 et au coût de la réinstallation du quartier général du bataillon fidjien. Au paragraphe 8 de la même résolution, l'Assemblée a décidé que ce montant serait à la charge du Gouvernement israélien, décision qu'elle a confirmée dans sa résolution 52/237 du 26 juin 1998. À ce jour, aucun paiement n'a été reçu du Gouvernement israélien.

12. Le montant total des dépenses effectivement engagées au titre de l'autorisation de dépenser 1 773 618 dollars (par. 7 de la résolution 51/233) s'est élevé à 1 284 633 dollars. Les dernières dépenses engagées à ce titre l'ont été au cours de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, pour un montant de 253 993 dollars, aux rubriques Construction de locaux/bâtiments préfabriqués (133 429 dollars) et Opérations aériennes (120 564 dollars). Le tableau 3 ci-après donne la ventilation, par exercice, des dépenses liées à l'incident de Cana. Compte tenu de ce qui précède et du montant effectif et définitif des dépenses engagées et comptabilisées par suite de l'incident, le montant de l'autorisation de dépenses et celui porté à la charge du Gouvernement israélien devrait être ramené de 1 773 618 à 1 284 633 dollars.

Tableau 3

Dépenses liées aux dégâts causés par l'incident du 18 avril 1996 à Cana

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Dépenses directement imputables à l'incident</i>	<i>Dépenses liées à la réinstallation du quartier général du bataillon fidjien</i>	<i>Montant total des dépenses</i>
1er février-30 juin 1996	391 284	–	391 284
1er juillet 1996-30 juin 1997	209 251	430 105	639 356
1er juillet 1997-30 juin 1998	120 564	133 429	253 993
Total	721 099	563 534	1 284 633

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

13. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la FINUL sont les suivantes :

a) Prendre note du dépassement, d'un montant brut de 57 600 dollars (montant net : 844 000 dollars), constaté pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et qui sera résorbé lors de la liquidation des engagements de la période devenus sans objet;

b) Ramener de 1 773 618 dollars à 1 284 633 dollars le montant de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au paragraphe 7 de sa résolution 51/233 pour les dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996, et, parallèlement, le montant porté à la charge du Gouvernement israélien au paragraphe 8 de la même résolution.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	<i>Écarts</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	-	-	-	-
2. Contingents	77 381,8	-	75 334,3	2 047,5
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				-
a) Matériel appartenant aux contingents	-	-	110,9	(110,9)
b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 000,0	-	1 000,0	-
Total partiel, rubrique 3	1 000,0	-	1 110,9	(110,9)
Total, catégorie I	78 381,8	-	76 445,2	1 936,6
II. Personnel civil				
1. Police civile	-	-	-	-
2. Personnel international et personnel local	19 606,0	-	21 597,9	(1 991,9)
3. Personnel contractuel international	-	-	-	-
4. Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
5. Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
6. Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Total, catégorie II	19 606,0	-	21 597,9	(1 991,9)
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	1 884,5	-	2 516,3	(631,8)
2. Remise en état des infrastructures	-	-	-	-
3. Transports	8 963,7	2 029,3	8 358,2	605,5
4. Opérations aériennes	1 097,4	1 095,6	1 095,6	1,8
5. Opérations navales	-	-	-	-
6. Transmissions	1 012,0	714,2	1 267,4	(255,4)
7. Matériel divers	1 882,6	2 142,4	2 142,4	(259,8)
8. Fournitures et services	2 932,0	-	3 220,8	(288,8)
9. Fret aérien et de surface				-
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	-	-	-	-
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	412,4	-	372,6	39,8
Total partiel, rubrique 9	412,4	-	372,6	39,8
Total, catégorie III	18 184,6	5 981,5	18 973,3	(788,7)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)
	Montants répartis	Dépenses non renouvelables	Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	Écart
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	–	–	–	–
3. Programmes de formation	–	–	–	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	–	–	–	–
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 708,3	–	4 708,3	–
VII. Contributions du personnel	4 089,0	–	3 302,6	786,4
Total, catégories I à VII	124 969,7	5 981,5	125 027,3	(57,6)
VIII. Recettes				
Recettes provenant des contributions du personnel	(4 089,0)	–	(3 302,6)	(786,4)
Recettes diverses	(20,0)	–	(20,0)	–
Total, catégorie VIII	(4 109,0)	–	(3 322,6)	(786,4)
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–	–
Total, catégories VIII et IX	(4 109,0)	–	(3 322,6)	(786,4)
Total brut	124 969,7	4 885,9	125 027,3	(57,6)
Total net	120 860,7	4 885,9	121 704,7	(844,0)
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	76,8	76,8	76,8	–
Total des ressources	120 937,5	4 962,7	121 781,5	(844,0)

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

*Montant réparti : 78 381 800 dollars; dépenses : 76 445 200 dollars;
écart : 1 936 600 dollars*

1. Le solde inutilisé de 1 936 600 dollars s'explique en grande partie par le fait que le marché concernant les rations a été renégocié, ainsi que par les éléments suivants : les prix des fruits frais et des légumes achetés sur place ont été plus bas que prévu, un marché de longue durée a été passé à l'échelon mondial pour l'affrètement de vols au moment de la relève des contingents, et l'effectif de militaires a été moins nombreux (4 367 hommes) que l'effectif autorisé (4 513 hommes). Les économies ainsi réalisées ont été en partie contrebalancées par des dépenses plus fortes que prévu à la rubrique du matériel appartenant aux contingents, car il a fallu rembourser à un gouvernement des frais se rapportant à l'exercice précédent pour lesquels aucun engagement n'avait été comptabilisé.

Personnel civil

*Montant réparti : 19 606 000 dollars; dépenses : 21 597 900 dollars;
écart : (1 991 900 dollars)*

2. Le dépassement de 1 991 900 dollars s'explique principalement par le fait que les traitements des agents locaux ont été relevés de 61,8 % à compter du 1er mars 1997, ce qui n'était pas prévu au budget, et que, pour la plupart, les contrats de louage de services des entreprises locales et les contrats du personnel temporaire n'ont pas expiré le 30 juin 1997 mais en juillet ou en août. Ces dépenses supplémentaires ont été en partie compensées par des économies réalisées à la rubrique des traitements du personnel international, pour lequel le taux de vacance de postes s'est établi en moyenne à 10 % pendant la période considérée.

Dépenses opérationnelles

*Montant réparti : 18 184 600 dollars; dépenses : 18 973 300 dollars;
écart : (788 700 dollars)*

3. Le dépassement de 788 700 dollars est le résultat net de dépenses supplémentaires totalisant 1 435 800 dollars (Locaux/hébergement : 631 800 dollars; Transmissions : 255 400 dollars; Matériel divers : 259 800 dollars; Fournitures et services : 288 800 dollars) et d'économies totalisant 647 100 dollars (Transports : 605 500 dollars; Opérations aériennes : 1 800 dollars; Fret aérien et de surface : 39 800 dollars).

a) Locaux/hébergement

*Montant réparti : 1 884 500 dollars; dépenses : 2 516 300 dollars;
écart : (631 800 dollars)*

4. Le dépassement de 631 800 dollars s'explique notamment (voir aussi les paragraphes 7 et 8 dans le corps du texte) par des frais engagés à la rubrique Construction de locaux/bâtiments préfabriqués, qui ont été partiellement contrebalancés par des économies réalisées du fait que, d'une part, le Gouvernement libanais a remboursé les loyers de la Maison

de la FINUL, à Beyrouth, pour la période du 1er février au 30 juin 1998, et, de l'autre, certaines fournitures ont été livrées par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

b) Transports

*Montant réparti : 8 963 700 dollars, dépenses : 8 358 200 dollars;
écart : 605 500 dollars*

5. Le solde inutilisé de 605 500 dollars a deux causes principales : d'une part, l'achat de véhicules utilitaires lourds spécialisés a été annulé parce que 29 véhicules, du matériel d'atelier et des lubrifiants avaient été reçus de la Base de soutien logistique, et d'autre part, grâce au contrat-cadre, des véhicules à quatre roues motrices ont été achetés moins cher que prévu. Ces économies ont été en partie contrebalancées par des dépenses plus lourdes que prévu au titre des assurances (les primes de la police mondiale d'assurance responsabilité ayant fortement augmenté) et au titre de l'achat de pièces de rechange pour le parc de véhicules à quatre roues motrices et de véhicules blindés de transport de troupes, qui vieillit rapidement et qu'il a fallu remettre aux normes minimales de sécurité et de fiabilité.

c) Opérations aériennes

Montant réparti : 1 097 400 dollars; dépenses : 1 095 600 dollars; écart : 1 800 dollars

6. Le solde inutilisé de 1 800 dollars s'explique principalement par le fait que les heures de vol d'hélicoptère ont été moins nombreuses que prévu, l'économie correspondante ayant été en partie annulée par l'augmentation des primes d'assurance responsabilité pour les hélicoptères, passées de 2 000 dollars par appareil en mars 1996 à 5 500 dollars en mars 1997 et 19 559 dollars en mars 1998.

d) Transmissions

*Montant réparti : 1 012 000 dollars; dépenses : 1 267 400 dollars;
écart : (255 400 dollars)*

7. Le dépassement de 255 400 dollars s'explique notamment (voir aussi les paragraphes 7 et 8 dans le corps du texte) par l'achat de matériel d'essai numérique non prévu au budget, des économies ayant en revanche été réalisées sur les frais de téléphone grâce à l'obtention de tarifs plus avantageux.

e) Matériel divers

*Montant réparti : 1 882 600 dollars; dépenses : 2 142 400 dollars;
écart : (259 800 dollars)*

8. Le dépassement de 259 800 dollars s'explique notamment (voir aussi les paragraphes 7 et 8 dans le corps du texte) par des achats non prévus au budget : a) un système de numérisation et d'imagerie; b) trois défibrillateurs; c) des éléments nécessaires pour terminer le projet concernant la restauration au camp de Naqoura et réaménager les réfectoires (nord, sud et hôpital); d) du matériel pour moderniser les hélistations, à la suite d'un accident d'hélicoptère meurtrier.

f) Fournitures et services

*Montant réparti : 2 932 000 dollars; dépenses : 3 320 800 dollars;
écart : (288 800 dollars)*

9. Le dépassement de 288 800 dollars s'explique notamment (voir aussi les paragraphes 7 et 8 dans le corps du texte) par les éléments suivants : a) des dépenses supplémentaires à la rubrique Services contractuels, du fait que divers titulaires de contrats de louage de services (traducteurs et interprètes locaux, préposés aux communications, etc.) sont passés sous le régime des marchés conclus localement; c) le remboursement non prévu au budget de dépenses engagées par un gouvernement et remontant aux exercices antérieurs, relatives à des fournitures concernant des chiens de patrouille; d) la nécessité d'acheter davantage de produits d'hygiène et de nettoyage afin de respecter les normes en la matière.

10. Les dépassements ont été en partie contrebalancés par des économies réalisées grâce à l'achat d'une quantité réduite de fournitures médicales, le Gouvernement allemand en ayant fourni à titre de contribution volontaire en nature non renouvelable, et d'autres fournitures, notamment médicales, ayant été héritées d'autres opérations de maintien de la paix.

g) Fret aérien et de surface

Montant réparti : 412 400 dollars; dépenses : 372 600 dollars; écart : 39 800 dollars

11. Les économies réalisées à cette rubrique, soit 39 800 dollars, l'ont été grâce aux tarifs avantageux obtenus dans le cadre de marchés mondiaux.

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Montant réparti : néant; dépenses : néant; écart : néant

12. Voir le paragraphe 8 dans le corps du texte.

Contributions du personnel

*Montant réparti : 4 089 000 dollars; dépenses : 3 302 600 dollars;
écart : 786 400 dollars*

13. Le solde inutilisé de 786 400 dollars tient au fait que le taux de vacance de postes s'est établi à 10 % en moyenne pour l'ensemble du personnel international, contre 5 % retenus comme hypothèse lors de l'établissement des prévisions de dépenses.

Recettes provenant des contributions du personnel

*Montant réparti : 4 089 000 dollars; dépenses : 3 302 600 dollars;
écart : 786 400 dollars*

14. Ce montant découle du précédent (contributions du personnel).

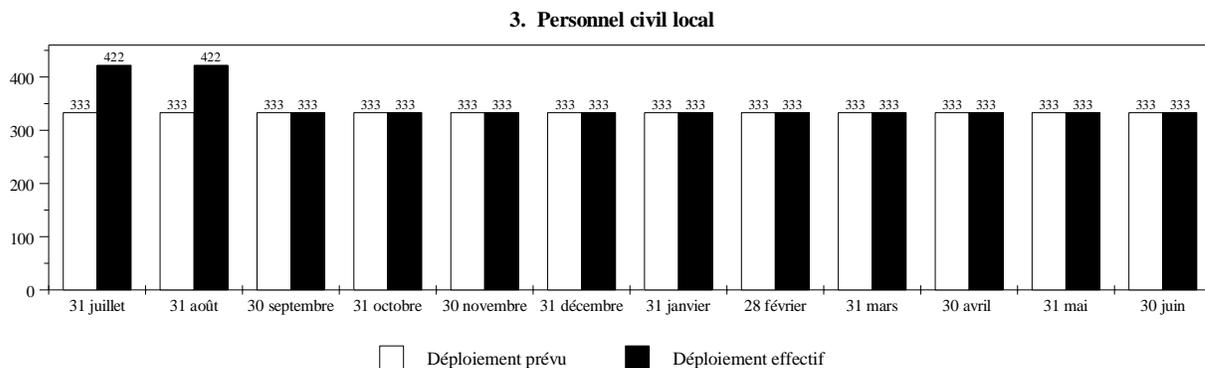
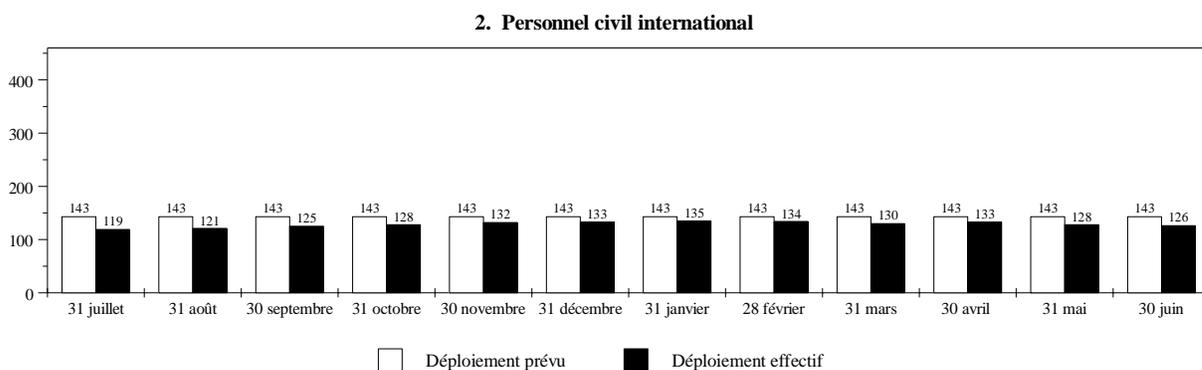
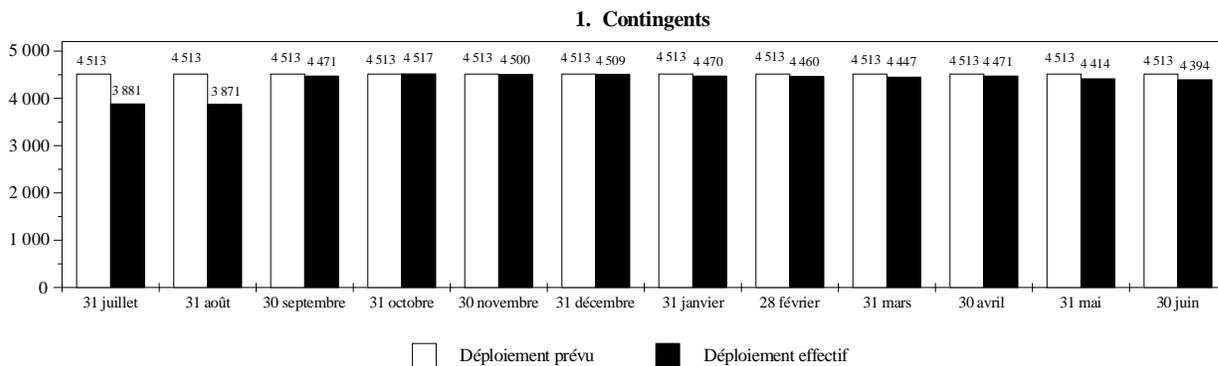
Contributions volontaires en nature non budgétisées

Montant réparti : 76 800 dollars; dépenses : 76 800 dollars; écart : néant

15. Voir le paragraphe 10 dans le corps du texte.

Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998



Annexe IV

**Montants répartis et dépenses de la période
du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

